
Séance du mardi 10 décembre 2024

Date de la convocation : 03 décembre 2024

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents : 41

**Présents non votants :
0**

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Dania KLEIN, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Anne RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

Représentés : 5

Représentés : Jean-Marc ILIC représenté par Josiane BIGUINET, Gérard L'HUILLIER représenté par Patrick GROSS, Séverine MACINOT représentée par Mathilde DECHEPPE, Nathalie PHILIPPOT représentée par Dania KLEIN, Thierry RAMAND représenté par Martine AUBRY

Votants : 46

Excusés : Sylvine JOSSELIN, Françoise KLEIN, Christophe LANG, Raymond LECLERC

Absents : Didier CHASSEIGNE, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Jean-Marie HURAUT, Raphael HUMBERT, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Frédéric ERNST

DE_2024_114 - Objet : Autorisation de signer la convention relative à la commercialisation de prestations touristiques avec l'Office de tourisme de Destination Sud-Ardenne

Date de transmission de l'acte: 16/12/2024

Date de réception de l'AR: 16/12/2024

055-200066140-DE_2024_114-DE

A G E D I

Vu le CGCT,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu le Projet de territoire,

Madame la Présidente explique que le groupe de travail, *Entente Nous Argonne*, formé par les élus, a sollicité les techniciens des offices de tourisme Cœur de Lorraine, Argonne-Meuse, Destination Sud-Ardenne et Sainte-Ménéhould à mener ensemble des opérations de communication et de promotion partagées à l'échelle du territoire argonnais.

En ce sens et suivant les missions propres à l'office de tourisme Cœur de Lorraine (appui à la structuration de l'offre et à la commercialisation de produits touristiques), celui-ci envisage de contribuer à la commercialisation de l'offre touristique du territoire De l'Aire à l'Argonne.

Pour ce faire, un conventionnement (documents en PJ) avec l'office de tourisme Sud-Ardenne, disposant d'une immatriculation auprès d'Atout France, est nécessaire. Convention qui permettrait à l'OT Sud-Ardenne de commercialiser des produits touristiques intégrant une partie de l'offre Cœur de Lorraine située sur le territoire De l'Aire à l'Argonne, relayant ainsi l'identité argonnaise et la promotion déjà réalisée par Cœur de Lorraine. Il s'agit d'une ouverture complémentaire vers les bassins de population voisins susceptibles d'intérêt pour notre destination et potentiellement en mesure de circuler sur tout le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention d'autorisation de commercialisation de prestations touristiques jointe à la présente ;
- D'autoriser la Présidente à signer ladite convention,
- D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY